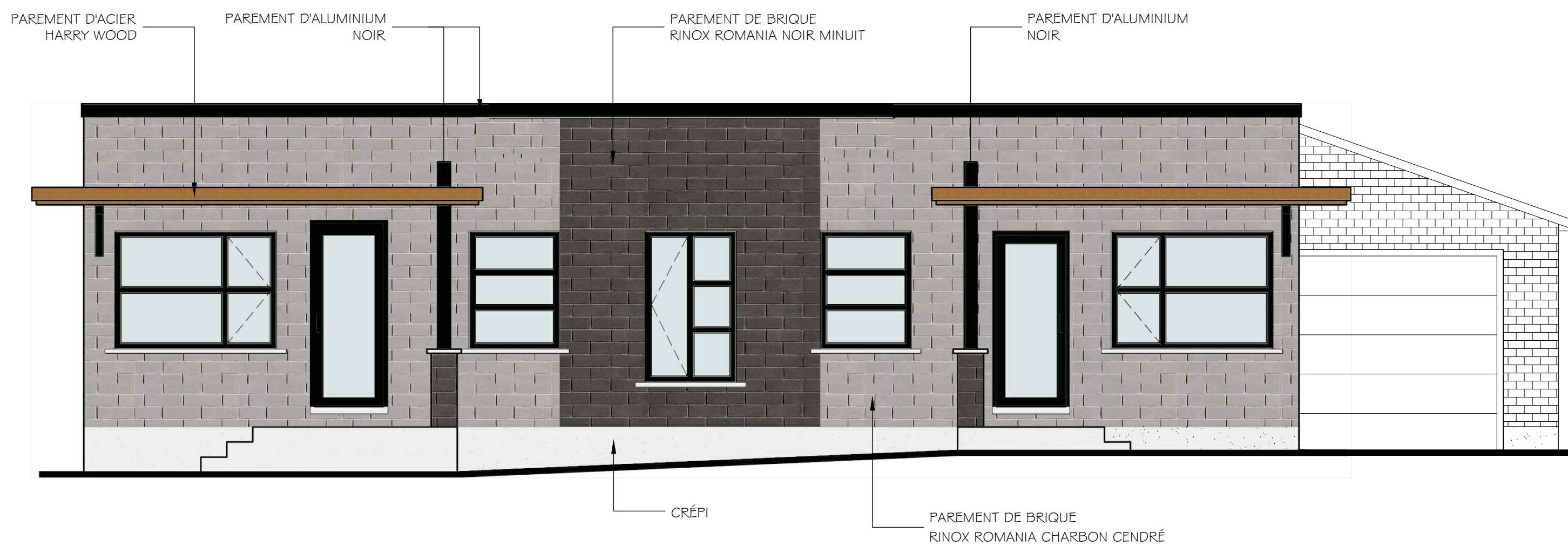


ÉLÉVATION AVANT EXISTANTE



ÉLÉVATION AVANT NOUVELLE

**NOTES GÉNÉRALES**

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES LIEUX, ET DOIT FAIRE PART À L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX OU AU MOMENT DE LA DÉCOUVERTE.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE QUILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE OU FOURNISSEUR, SELON LES SPÉCIFICATIONS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET STRUCTURES.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES OU NOTES SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT. IL DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES S'IL Y A LIEU.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

01	28/03/17	ÉMIS POUR CCU
#	DATE	MODIFICATIONS

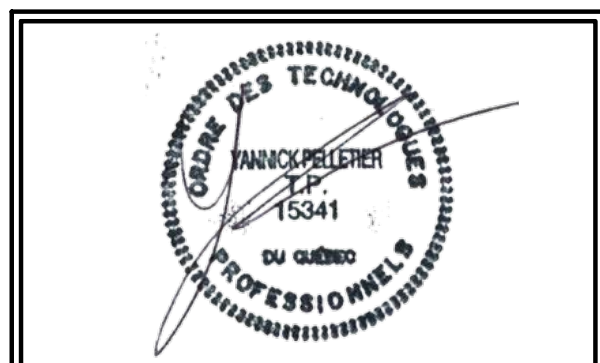
**NOTES IMPORTANTES**

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.

TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS



PROJET:

CLIENT:  
EVO IMMOBLIER

DOSSIER:  
160944

TITRE DU DESSIN:  
COUPES DE MUR

DATE: 28/03/2017	ÉMIS PAR: M.C.	PROJÉTÉ PAR: AI
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"	Y.P.	